



1028 Préverenges, le 31 mai 2017

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

Séance du 30 mai 2017
Présidence : M Hervé Nusbaumer

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la gestion relative à l'exercice 2016 et d'en donner décharge au Comité de direction.

Le Président

Hervé Nusbaumer



La Secrétaire

Claude de Titta



1028 Préverenges, le 31 mai 2017

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

Séance du 30 mai 2017
Présidence : M Hervé Nusbaumer

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter les comptes des activités de police de la Police Région Morges pour 2016, représentant des charges à hauteur de CHF 10'917'108.29 et des recettes pour un montant de CHF 4'812'971.90. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 6'104'136.39, est entièrement couverte par les communes membres ;
2. de prendre acte des comptes ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2016, représentant des charges à hauteur de CHF 3'949'767.97 (CHF 14'866'876.26 – CHF 10'917'108.29) couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :
 - CHF 2'374'280.92 (charges), CHF 3'581'489.40 (revenus) pour la Commune de Morges ;
 - CHF 232'471.07 (charges), CHF 50'280.50 (revenus) pour la Commune de Saint-Prex ;
 - CHF 16'960.00 (charges), CHF 8'830.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz ;
 - CHF 2'920.00 (charges) pour la Commune de Buchillon ;
 - CHF 2'880.00 (charges), CHF 270.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges.
3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune ;
4. de donner décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2016 ;
5. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

Le Président
Hervé Nusbaumer



La Secrétaire
Claude de Titta



1028 Préverenges, le 31 mai 2017

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

Séance du 30 mai 2017
Présidence : M Hervé Nusbaumer

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de considérer les véhicules de police de première intervention comme des biens de consommation courants ;
2. d'autoriser le Comité de direction à mettre au budget les véhicules de police de première intervention ;
3. de sortir du plan des investissements les véhicules de première intervention.

Le Président


Hervé Nusbaumer



La Secrétaire


Claude de Titta



1028 Préverenges, le 31 mai 2017

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

Séance du 30 mai 2017
Présidence : M Hervé Nusbaumer

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM


- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'amender l'article 26 alinéa 4 des statuts de l'Association de communes Police Région Morges comme suit :

Le plafond d'endettement est fixé à CHF 3'500'000.00 (trois millions cinq cent mille).


Le Président



Hervé Nusbaumer



La Secrétaire



Claude de Titta